

COLLECTIVITÉS (COMMUNES ET INTERCOS)

ENTRE 20 000 ET 50 000 HABITANTS



Ville de Vertou

Budget participatif



La démarche s'inscrit dans un
cadre réglementaire



OUI



NON

La démarche est



PONCTUELLE



PÉRENNE

La collectivité/métropole
participe à un programme



OUI



NON

*Label villages et villes citoyennes
d'Empreintes Citoyennes

THÈME.S

SOLIDARITÉ

CULTURE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

GOVERNANCE

ENVIRONNEMENT

ÉQUIPEMENTS / INFRASTRUCTURES

RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE

Pour son second Budget participatif, la Ville de Vertou, forte d'une évaluation partagée de sa 1ère édition a choisi de refondre son dispositif en expérimentant :

- une enveloppe de 20 000€ destinée aux projets d'animation initiés et portés par des habitants en complément de l'enveloppe de 130 000€ pour les projets d'équipement
- un dispositif d'accompagnement des porteurs de projet renforcé et collectivement porté (services communaux et membres du comité de suivi citoyen), en proposant des ateliers « coup de pouce », des permanences dans divers lieux (marché, médiathèque...), des supports pédagogiques centrés sur la démarche et le rôle des porteurs de projets (Les incollables du BP2) et la possibilité de mettre en lien des personnes exploitant une idée proche ou partagée
- un repositionnement des membres citoyens du comité de suivi dans un rôle d'accompagnateur pour valoriser les compétences acquises depuis 3 ans d'investissement (BP1 et BP2).

LA DÉMARCHE

PRÉPARATION

* contexte, qui initie le projet, objectifs poursuivis, date de mise en place du projet, coût total du projet, territoire concerné, transparence des documents et de la démarche depuis sa mise en place, calendrier de suivi, communication, etc.

En 2022, la Ville de Vertou a lancé son 1er budget participatif. Une démarche d'évaluation partagée a été conduite à l'issue du processus pour réinterroger les objectifs initiaux. Elle a permis de tirer plusieurs enseignements :

- La faible diversité des projets centrés sur les aménagements de proximité de type aire de jeux, espaces de sports en plein air, jardins collectifs...
- La difficulté pour les participants de passer de l'idée au projet, de structurer et présenter leur proposition
- La charge de travail de 2 services communaux plus impactés par les thématiques privilégiées qui ont conduit à un ajustement de leur planification à moyen terme
- Une pléthore de dépôts (104 contributions) pour 21 projets présentés au vote manifestant de la difficulté pour les habitants de comprendre ce qui leur était proposé et des contraintes non visibles de nombreux projets (foncières, juridiques, environnementales, réglementaires, financières avec des coûts de fonctionnement induits...)
- Un risque d'encourager une posture du « y'a qu'à faut qu'on » avec de nombreuses contributions peu travaillées
- Un comité de suivi très actif lors de l'élaboration du règlement intérieur mais peu sollicité sur le reste du processus

LA DÉMARCHE

Ainsi un nouvel objectif s'est rapidement dessiné : qu'est-ce que la mise en place d'un tel dispositif apporte en termes d'apprentissage citoyen ? Comment mieux faire appréhender à chaque partie prenante les enjeux de l'implication citoyenne lors des différentes phases du processus ?

Dans cet esprit de questionnement collectif, le budget participatif 2 a vu le jour, avec pour principales nouveautés :

1/ Création d'une seconde enveloppe permettant de proposer des projets d'animation (dépendances de fonctionnement) favorisant :

- les initiatives collectives et l'élargissement à des actions solidaires, culturelles, intergénérationnelles... Cela visait à laisser leur chance aux plus petits projets, à encourager la diversité des propositions et des politiques publiques investies dans la démarche.
- la réalisation de projets moins contraints (foncier, juridique, financier...)

2/ Création du dispositif "Coup de pouce" aux porteurs de projet tout au long du processus :

- la phase de dépôt avec la tenue d'ateliers où participaient des services communaux pour expliquer le montage des projets, y compris de services dits supports tels que les finances et le juridique
- la phase de vote : mise à disposition d'un kit de communication, organisation d'une matinée de présentation, création d'un support pédagogique « Les incontournables du Bp2 », permanences sur le territoire (marché, supermarché, forum des associations, médiathèque...)

3/ Mise en place d'un dispositif pour les membres du comité de suivi (9 citoyens) pour affirmer leur rôle d'accompagnateurs aux porteurs de projets : ambassadeurs du dispositif ils ont aussi pu être des personnes ressources en informant, expliquant, aidant à structurer et parfois, en reliant et connectant des personnes travaillant sur des projets convergents pour créer des propositions collectives

4/ Construction d'une communication pédagogique de proximité (système de QRCode renvoyant à la plateforme) pour aller chercher de nouveaux publics, démultiplication de la présence de l'équipe du BP sur le territoire, accent mis sur la pédagogie avec différents supports et fiches conseils (ex : comment passer de l'idée au projet, questionnaire pour tester la validité de son projet,..), un espace conseils aux porteurs de projet sur la plateforme.



Budget : 171 000€

Enveloppe BP : 150 000€ (130 000€ projet d'équipement et 20 000€ pour des projets d'animations)

Communication : 21 000€

ÉTAPES ET DÉROULEMENT

* réalisation, animation, méthode, outils, prise en compte des citoyens à chaque étape, reconnaissance de la maîtrise d'usage, scénarios alternatifs, obstacles ou aléas rencontrés, innovations, etc.

Nov 2022 à juin 2023 : Capitalisation du Bp1

A la fin du 1er budget participatif (2022), une évaluation partagée a été réalisée via des questionnaires pour les habitants (porteurs, lauréats, votants) et des ateliers avec les membres du Comité de suivi d'un côté et les agents communaux analystes de l'autre.

A la suite de cette évaluation, de nouvelles priorités ont été adoptées qui ont permis de dessiner les contours du Budget participatif 2e édition qui ont été discutées et ajustées afin de trouver le point d'équilibre entre les attentes des citoyens, les contraintes des services et la volonté de l'équipe municipale.

Septembre 2023 à avril 2024 : élaboration du nouveau règlement intérieur avec le comité de suivi citoyen qui sera amendé en Conseil municipal. Ont suivi ensuite la planification du process et l'identification des moyens nécessaires (humains, financiers et de communication).

4 septembre 2024 : lancement du BP2

Du 4 septembre au 30 novembre 2024 : phase de dépôt des projets avec le dispositif « Coup de pouce » pour les porteurs de projets :

- 13 permanences animées par les membres du comité de suivi (forum de associations, marchés, médiathèque,...)
- 4 Ateliers « Coup de pouce » pour accompagner les porteurs de projets (services communaux et membres du comité de suivi) et mettre en lien des habitants travaillant sur les mêmes thématiques ou lieux
- Les incollables du BP2, un espace Conseil aux porteurs sur la plateforme et un questionnaire pour tester la validité de son projet 1er décembre au 19 mars : analyse des propositions avec prise de contact des porteurs de projets par les services communaux

Du 20 mars au 30 avril : phase de vote avec mise à disposition d'un kit de communication aux porteurs de projets et tenue de permanence (votes papiers et numériques) sur le terrain.

Le 15 mai : annonce des lauréats

- Au total, 26 projets déposés (contre 104 au BP1), 15 projets présentés aux votes des vertaviens (contre 21 au BP1), soit un taux de 57,5% de projets déposés présentés au vote (contre 20% au BP2).
- 8 projets lauréats (contre 5 au BP1) qui recouvrent différents champs des politiques publics (sports, cadre de vie, culture, solidarités...) et témoignent de la diversité des besoins du territoire.

A partir de juin 2025 :

- Groupe de travail interne (services) : planification des projets et constitution des groupes projets
- Lancement du groupe projet « Terrain de sports au quartier des Reigniers » autour de 2 jeunes porteurs
- Organisation d'une Guinguette éphémère par la junior association avec le soutien du service Jeunesse
- Préparation de la phase d'évaluation auprès des différentes parties prenantes

IMPLICATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS & ACTRICES

* parties prenantes, publics cibles, publics éloignés (nombre de personnes concernées), présence de contradictoire durant la démarche (quand (calendrier) et comment, quelles implications ?) etc.

La démarche d'évaluation du 1er budget participatif a permis de croiser les regards :

- des habitants, qu'ils soient porteurs de projets lauréats ou non, votants ou membres du Comité de suivi
- des agents territoriaux, qu'ils soient analystes ou services référents lors de la réalisation des projets non-inscrits avant le BP dans leur planification
- des élus, qu'ils soient impactés ou non dans leur délégation par la mise en œuvre de projets non décidés par eux-mêmes.

Le règlement intérieur a été accepté par différentes parties prenantes (Comité de suivi, agents et élus) et a fait l'objet d'amendements : ajout de la possibilité de proposer des actions ou événements, nombre maximal de projets par enveloppe, calendrier avec une extension de la phase de dépôt, une clarification des critères de recevabilité (répartition des compétences Ville et agglomération...), une limitation du nombre de votes à 5...

Lors de la phase du dépôt des projets, chaque porteur avait l'opportunité de présenter son idée pour l'enrichir, la structurer et interroger sa faisabilité et sa viabilité. Les ateliers d'idéation, de structuration et de formalisation ont accompagné plus 20 porteurs de projets sur les 27 inscrits dans le dispositif.

LA DÉMARCHE

Tous les porteurs dont le projet a été soumis au vote (21 projets) ont participé à une matinée de présentation de leur projet et ont disposé du kit de communication permettant de faire connaître leur proposition.

Malgré une communication de la Ville plus canalisée, le nombre de votants sur l'édition 2 a été de 901 personnes (920 BP1), avec une nette augmentation du vote papier qui témoigne de l'impact positif des permanences sur le terrain lors de la phase de vote.

Au total, 27 projets déposés (contre 104 au BP1), 15 projets présentés aux votes des vertaviens (contre 21 au BP1), soit un taux de 62,5% de projets déposés présentés au vote (contre 20% au BP2).

8 projets lauréats (contre 5 au BP1) qui recouvrent différents champs des politiques publiques (sports, cadre de vie, culture, solidarités...) : 4 actions et 4 équipements.

Le dispositif, sur cette seconde édition était marqué par une contestation autour d'un projet d'équipement dans un quartier pavillonnaire. Au-delà des opinions et avis sur la proposition déposée par un collectif d'habitants du quartier, cette contestation nous obligera, pour une prochaine expérience à interroger le déroulé du processus : Comment clarifier le processus de concertation avec les riverains sur un préprojet qui ne verra peut-être jamais le jour ? Comment accompagner les porteurs de projet à défendre l'intérêt collectif face à des intérêts individuels hautement revendiqués ? En d'autres termes, comment transformer une situation dans laquelle les habitants expriment 2 points de vue antagonistes (pour ou contre le projet) en exercice démocratique ?

Cette seconde édition a aussi été marquée par la création d'une dynamique autour des porteurs de projets plus affirmée que lors de la précédente édition. L'un des objectifs était de dépasser l'expression d'une envie ou d'un besoin particulier pour parvenir, à partir de cette expression à provoquer échanges et co-construction d'un objectifs partagé entre habitants et ainsi à construire des propositions d'intérêt collectif. La formule des ateliers a été très appréciée des porteurs et devra sans doute être réexploitée dans d'autres cadres...

RETOURS

** évaluation en interne par le porteur de projet et par les citoyens, impact de la démarche sur le projet, suivi (retour auprès des habitants, continuité de l'association), expérience des citoyens, réussite ou échec et raisons ?*

Tout comme lors de la précédente édition, une évaluation va être lancée auprès des services, des élus, des membres du comité de suivi.

Plusieurs réunions de bilan sont proposées aux membres du comité de suivi avant son renouvellement. L'attention sera aussi portée sur les conditions de réalisation des projets auprès des porteurs de projets : comment les personnes à l'initiative des projets vivent-elles cette expérience d'implication citoyenne dans la concrétisation de leur projet.



LA DÉMARCHE

En quoi cette expérience les éclaire sur la manière dont se fait l'action publique à l'échelle d'une ville ? En quoi vient-elle ou non réinstaurée le sentiment d'avoir un rôle à jouer sur leur territoire ?

Sur cette seconde édition, l'implication du service jeunesse dans le cadre de sa stratégie autour de la citoyenneté des jeunes, a permis d'accompagner 3 projets lauréats : véritable réussite puisqu'au-delà de leur implication dans la démarche, ces jeunes en sont devenus ambassadeurs auprès de leurs pairs.

A l'heure de l'optimisation de l'action publique, de l'adéquation des moyens aux objectifs et forts de l'expérience du budget participatif, nous avons aussi un enjeu de performance : comment intégrer le dispositif à une démarche de performance exigée des services communaux ? Comment proposer une démarche qui ne soit pas chronophage pour les services et qui réponde à l'exigence de rationaliser les dépenses publiques... tout en préservant la nature même de ce dispositif participatif visant à faire émerger des propositions innovantes ?

Pour rappel, lors du BP1, seuls 20% des propositions citoyennes ont été soumises au vote : 80% ont mobilisé les habitants et les services parfois de manière conséquente, sans aboutir. Sur la seconde édition, l'accompagnement des porteurs de projet a permis d'atteindre 57,5% de projets recevables et de présenter des projets structurés, diversifiés et d'intérêt général.

La proposition faite de proposer à d'autres services que ceux impactés directement par la nature des projets a aussi permis de proposer d'ouvrir l'exercice participatif aux agents non familiers de la méthode et volontaires. Sur cette 1ère expérience qui a concerné 8 agents, le retour très positif nous invite à envisager de proposer d'autres opportunités aux agents de vivre ce type d'expérience.

Ainsi cette seconde édition a permis de responsabiliser les porteurs de projet qui avait pour rôle de travailler et structurer leur idée pour construire un projet, à l'aide d'un accompagnement adapté. Elle a aussi permis de favoriser les rencontres avec les ateliers et permanences, faisant ainsi émerger des projets collectifs d'intérêt général. Cette dimension collective était un objectif clairement identifié pour canaliser l'effet « boîte à idées » de la première édition qui avait laissé place à des contributions très spontanées traduisant des envies individuelles.

L'idée d'inclure une enveloppe de 20 000€ pour des projets proposant d'organiser des actions ou événements a permis de donner une nouvelle dimension à la participation : plus attrayante et accessible pour certaines personnes.

L'aventure collective se poursuit sur la phase de réalisation des projets avec la création de petits groupes projets pour chaque mise en œuvre.